



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 avril 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/2007

D - 20070223

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRES, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Stéphan DELAUX, Mme Françoise PUJO, Mme Chrystèle PALVADEAU, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, M. Jacques COLOMBIER,

SAEM GAZ DE BORDEAUX COMPTES 2006
REGULARISATION DE LA PARTICIPATION DOUROGAS
CREATION D'UNE FILIALE DE COMMERCIALISATION.

M. Jean-Paul JAUFFRET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Notre position d'actionnaire majoritaire dans la SAEM Gaz de Bordeaux nous amène à examiner trois questions relatives à l'activité de notre société :

- les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006
- la participation de Gaz de Bordeaux dans le capital de la société portugaise Dourogas
- la création d'une filiale détenue à 100 % par Gaz de Bordeaux, porteuse de la démarche de commercialisation

• **INFORMATION SUR LES COMPTES CLOS AU 30/09/2006**

Au 30 09 2006, la Ville de Bordeaux détient 61 % du capital de la SAEML Gaz de Bordeaux qui assure la distribution du gaz sur la commune de Bordeaux par convention de délégation de service public datant du 1er juillet 1991, pour une durée de 30 ans.

Sur l'exercice 2005 / 2006, Gaz de Bordeaux a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 198 millions d'euros, en augmentation de près de 25 % par rapport à l'année précédente. La société a également poursuivi son effort d'investissement (16.2 M€ de réalisation) avec, notamment :

- l'élimination de 22,4 Km de fonte grise pour un montant de 8,7 M€ ;
- le dévoiement de 3,2 Km de canalisations sur le trajet du tramway (1.9 M€) et de 970 m pour permettre la construction du nouveau pont ferroviaire sur la Garonne (1.18 M€) ;
- des travaux de nouveaux raccordements permettant de densifier (1.639 points de consommation créés) et d'étendre le réseau (27 Km pour 986 points de consommation), pour un coût global de 3.2 M€

1 / Faits marquants de l'exercice

L'exercice peut se caractériser par :

Une climatologie de nouveau favorable,
Des hausses de prix tant à l'achat qu'à la vente.

Au total Gaz de Bordeaux a vendu 5.03 milliards de kilowattheure.

Afin d'intégrer les contraintes liées à la loi du 3 janvier 2003 relative à l'ouverture du marché, la société poursuit sa mutation, par l'adaptation de son système d'information : séparation des bases de données et modification de la facturation, fractionnée entre clients particuliers et professionnels.

2 / Comptes de la société au 30 septembre 2006

L'analyse du compte de résultat de la société, synthétisée dans le document joint en annexe, conduit aux observations suivantes :

- Le chiffre d'affaires gaz s'est élevé à 198,6 millions d'euros en hausse de 39 millions d'euros par rapport à l'année précédente (25 % d'augmentation en un an).
- Les activités annexes se développent. Ainsi, le nombre de contrats pour le service après vente est passé de 19.300 à plus de 22.000 soit une augmentation de 1.26 M€ (8.5 M € facturés sur cet exercice, + 18 % par rapport à 2005).
- Cette hausse est contre balancée par les coûts d'achat de matières premières, en forte augmentation (plus de 42 %, soit 41.4 millions d'euros supplémentaires entre 2005 et 2006). La marge gaz, différence entre ventes et achats, s'est établie à 60

M€, inférieure de 2 M€ à celle de l'an passé. En raison des décalages dans le temps entre variation des prix à l'achat et à la vente, et, malgré la progression du chiffre d'affaires, cet effet prix aboutit à un pincement de la marge gaz.

- Les autres postes de charges d'exploitation sont globalement maîtrisés, à l'exception des travaux et des dotations relatives aux investissements qui sont en hausse.
- Sous l'effet du renchérissement du prix des matières premières et de l'augmentation des travaux, les performances commerciales de Gaz de Bordeaux diminuent. Le résultat d'exploitation perd 5.5 millions d'euros entre 2005 et 2006 et s'établit à 6.3 millions d'euros.
- Après intégration des résultats financier et exceptionnel, de l'impôt société et de la participation, le résultat net de l'exercice s'élève à 3.8 millions d'euros en baisse de 42 % par rapport à l'exercice précédent (6.6 millions d'euros). L'exercice 2005 / 2006 avait été caractérisé par un résultat exceptionnel positif qui n'est pas renouvelé cette année.

Par ailleurs, l'intégration des nouvelles normes comptables a modifié la présentation du bilan de la société. De nombreux postes ont été mouvementés. Parmi les plus importants, on peut citer :

- Une provision pour renouvellement de la fonte grise dotée à hauteur de 20.5 millions d'euros a sa contrepartie dans les immobilisations en cours. Cette modification de norme comptable n'a donc pas d'impact sur la situation financière de l'entreprise. Cette somme sera dépensée au cours de l'exercice 2006 / 2007 ; le renouvellement de la fonte grise devant se terminer en novembre 2007.
- Une provision pour engagement de départ à la retraite a été comptabilisée, pour 15.2 millions d'euros, en raison des modifications apportées au fonctionnement et au financement du régime de retraite des salariés.

Par sa participation au capital de Gaz de Bordeaux, La municipalité détient un patrimoine de grande qualité, dont le renouvellement nécessaire est assuré sans que les investissements ne pèsent sur les résultats. Gaz de Bordeaux s'acquitte donc largement de sa tâche en tant que gestionnaire du réseau gazier bordelais.

• DOUROGAS

En 1994, dans le cadre de projets de coopération entre la ville de Bordeaux et le Portugal, Gaz de Bordeaux est retenu comme conseiller technique sur un chantier de construction d'un réseau de distribution d'air propané dans 4 villes du nord du pays. La société portugaise de distribution publique qui lui est associée, Dourogas, est créée à ce moment-là.

Pour Gaz de Bordeaux, c'était l'occasion de s'ouvrir sur un autre contexte national et de participer à une opération publique très enrichissante pour sa culture d'entreprise.

Parmi les termes du partenariat instauré à l'époque entre les sociétés figurait l'attribution symbolique d'actions à hauteur de 2.5 % du capital, soit 5 000 actions. Ces actions ont été adressées en 1996 à la société Gaz de Bordeaux et acceptées à l'unanimité de son conseil d'administration. Elles n'avaient toutefois aucune valeur et cette possession n'a donné lieu à aucune écriture comptable, en accord avec les commissaires aux comptes de la société.

Après treize années d'existence, la société Dourogas a pu, début 2007, distribuer un premier dividende (2 202.29 €) au titre des exercices 2001 et 2003. Gaz de Bordeaux va donc entrer dans ses comptes une écriture correspondant à cette possession. Il est désormais nécessaire de finaliser l'acceptation initiale de principe de Gaz de Bordeaux et de régulariser cette situation.

Le code général des collectivités territoriales énonce en effet dans son article L.1524-5 que « toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ».

L'écriture comptable correspondante se fera à l'euro symbolique, coût "historique" d'acquisition.

- **COMMERCIALISATION**

L'ouverture totale du marché de l'énergie au 1er juillet prochain, prévue par les directives du 26 juin 2003 et transposée en droit français par les lois du 9 août 2004 et du 7 décembre 2006, s'accompagne de l'obligation pour les sociétés correspondantes de rendre la commercialisation indépendante de la gestion des réseaux.

La société Gaz de Bordeaux a depuis longtemps constitué un groupe de travail, composé de la Ville et des principaux actionnaires, sur le sujet. Plusieurs hypothèses ont été envisagées.

Par ailleurs, nous nous sommes rapprochés à la fois du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en charge de ce dossier, et de la Commission européenne, pour solliciter leur avis sur nos hypothèses.

La France connaît en effet, comme quelques autres Etats membres européens, un tarif régulé et un marché administré dont le terme a été repoussé par la loi du 7 décembre 2006 au 1er juillet 2010. Cela signifie que tout ménage qui le souhaite pourra bénéficier du tarif administré jusqu'à la date précitée.

Après avoir été informés des interprétations respectives de la Commission et du Ministère des finances, le Conseil d'administration et l'assemblée générale de la société ont décidé la création d'une filiale, société anonyme détenue à 100 % par Gaz de Bordeaux. La ville ne peut en effet participer directement à une structure privée dépourvue de toute mission de service public (L. 1521-1, code général des collectivités territoriales).

Cette filiale assumera le service après-vente aujourd'hui assuré par la SAEM. Elle sera en charge de la commercialisation des clients ayant fait valoir leur éligibilité (tarifs libres) et, à terme, en cas de disparition des tarifs réglementés, de toute la commercialisation en matière de fourniture d'énergie, non seulement sur le territoire historique de la société (46 communes), mais aussi au-delà. La seule limite qui est a priori fixée à son action dépendra de ses moyens.

L'indépendance juridique sera formalisée par un protocole entre la société mère et sa filiale.

Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs :

- de prendre acte de la communication des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006,
- d'accepter la participation de Gaz de Bordeaux dans le capital de la société portugaise Dourogas,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent,
- d'autoriser, conformément à l'article 23 bis de la loi du 8 avril 1946 modifiée, la création d'une société commerciale de droit commun, société anonyme détenue à 100% par la SAEM Gaz de Bordeaux pour fournir les clients ayant exercé leur éligibilité,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ANNEXE 1 : SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	30/09/2003	30/09/2004	30/09/2005	30/09/2006
Ventes	139 151	148 431	159 420	198 640
- Achats	78 935	78 642	97 324	138 752
= Marge Commerciale (A)	60 216	69 789	62 096	59 888
Ratio ventes / achats	1,76	1,89	1,64	1,43
+ Production vendue	5 236	5 740	7 194	8 455
+ Production stockée				
+ Production immobilisée	8 836	8 628	12 505	16 151
= Production de l'exercice	14 073	14 369	19 699	24 606
- Achats de consommables et fluides	2 900	2 610	5 463	5 627
- Sous traitance	1 388	1 661		
= Marge de production (B)	9 784	10 096	14 236	18 979
= Marge globale de l'activité (A) + (B)	70 000	79 886	76 332	78 867
- Autres consommations en provenance de tiers	19 215	18 663	21 081	27 443
= Valeur ajoutée	50 785	61 222	55 251	51 424
+ Subventions d'exploitation	0			
- Impôts et taxes	1 698	1 375	1 445	1 433
- Salaires chargés	31 543	30 554	31 762	31 934
= Excédent brut d'exploitation	17 543	29 293	22 044	18 057
- Autres charges d'exploitation	4 396	5 150	4 560	2 683
+ Autres produits d'exploitation	1 949	2 458		
- Dotation amortissements et prov.	5 648	7 536	5 666	9 071
= Résultat d'exploitation (C)	9 449	19 064	11 818	6 303
Produits financiers	122	191		
- Charges financières	2 467	2 195		
= Résultat financiers (D)	-2 344	-2 004	-2 083	-1 802
Produits exceptionnels	800	1 253		
- Charges exceptionnelles	665	927		
= Résultat exceptionnel (E)	134	326	-2 113	1 295
= Résultat courant avant impôt (C - D - E)	7 104	17 060	9 735	4 501
- Impôts société	2 750	6 191	1 045	1 731
- Participation	416	1 180		240
= Résultat de l'exercice	4 071	10 015	6 577	3 825

NON PARTICIPATION AU VOTE MM JAUFFRET, CAZABONNE, BRON, VALADE, BANAYAN,
MÉRCHERZ, ROUYEYRE

**POUR LES COMPTES 2006
ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR LA CREATION D'UNE FILIALE DE COMMERCIALISATION
ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Paul JAUFFRET
Adjoint au Maire**

